

VERNIS PELABLE

PELABLE HYDRO



Définition : Vernis vinylique.

Utilisation : Protection temporaire des pièces et équipements métalliques avant livraison.
Revêtement de protection de cabines de peintures.

Principales qualités : Monocouche.
Séchage rapide.
Facilement pelable.

Caractéristiques techniques :

Présentation : Mono-composant

Aspect du film sec : Satiné

Teintes : Blanc.

Densité à 20°C : 1.10 ± 0.05

Extrait sec volumique : 33%

Extrait sec massique : 39%

Séchage : 30 mn
(à 20°C et 65%
d'hygrométrie.) 30 mn
24 heures

Rendement moyen : 7 à 10 m²/Kg

Point éclair : NA

Teneur en COV : 0 g/l
0 g/l

Classification Afnor : Famille I - Classe 7a1

VERNIS PELABLE

PELABLE HYDRO

Mise en oeuvre : Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en oeuvre seront en conformité avec les recommandations de la norme NF P 74201 et NF P 74202.

- L'application doit se faire à une température ambiante comprise entre +5°C et +40°C.
- L'hygrométrie doit être inférieure à 80%.
- La température du support doit être supérieure à 5°C.

Préparation des fonds : Les fonds doivent être secs, sains et non gras.

Préparation du produit : Eau

Matériel d'application : Pistolet pneumatique avec une buse de 1.4 à 1.8

Nettoyage des outils : Eau ou solvant 54.

Systeme recommandé : Application directe du vernis pelable sur le support.
Ne pas utiliser directement sur support poreux.

Conditionnement : 5 et 25 Kg

Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Hygiène et sécurité : Se reporter à la fiche de données de sécurité (FDS) disponible sur le site de Bonnabaud www.bonnabaud.com et aux indications portées sur l'emballage.

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conforme au DTU en vigueur. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.